



CENTRES AÉRÉS

Du 1er juillet au 16 août 2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION ET HORAIRES

- Les inscriptions s'effectuent à la journée
- Les centres aérés ont lieu du 1er juillet au 16 août 2024, du lundi au vendredi
- Les enfants arrivent accompagnés par un parent entre 8h00 et 9h00 et repartent accompagnés entre 16h00 et 18h00 au plus tard
- La priorité est donnée aux enfants domiciliés à Yverdon-les-Bains
- Les inscriptions sont ouvertes du lundi 6 mai à 13h30 au vendredi 31 mai.
- Le bulletin d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville ou à la réception du Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS), rue de Neuchâtel 2
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée
- Le JECOS communique les coordonnées personnelles de chaque enfant domicilié hors d'Yverdon-les-Bains à sa commune de résidence afin de pouvoir bénéficier d'un soutien financier (cf. liste des communes partenaires)
- Les questions et requêtes particulières nécessitent un temps de réponse plus long qu'à l'habitude en raison de la forte demande à cette période, d'avance nous vous remercions de votre compréhension

AGE

Les centres aérés sont destinés aux enfants âgés de 4 ans à 10 ans.

LIEUX

Les enfants sont accueillis soit au Refuge de la Cure d'Air - *chemin des Grèves de Clendy 20* - soit à la Cabane scout de la Roselière - *rue de la Jonction 14*. Les activités peuvent avoir lieu au sein du centre aéré ou dans des lieux à proximité. Le trajet s'effectue à pied et par petits groupes.

ACTIVITES

Des activités sont proposées chaque demi-journée aux enfants. Celles-ci peuvent être ludiques, sportives, créatives, culinaires, etc... et ont pour but d'offrir un programme riche et varié. Les enfants ont aussi la possibilité de proposer d'autres activités. Chacun-e est bien entendu libre d'y participer. Les équipes font le maximum pour que les enfants passent des vacances agréables au sein des centres aérés et qu'ils aient du plaisir en activité.

REPAS

La prestation inclus une collation le matin, le repas de midi ainsi qu'un goûter l'après-midi. Les enfants doivent avoir déjeuné avant leur prise en charge par le centre aéré. Les recettes ne contiennent pas de porc.

Les intolérances et allergies alimentaires doivent être indiquées dans le formulaire médical ci-dessous et attestées par un certificat médical. Les parents sont priés de contacter l'organisation en cas d'allergies présentant un risque pour la santé de l'enfant.

LOISIRS INCLUSIFS

Les parents d'enfants à besoins spécifiques peuvent demander un renfort à l'accompagnement auprès de la Fondation Coup d'Pouce. Grâce à la présence d'un·e accompagnant·e expérimenté·e de la Fondation Coup d'Pouce, les enfants présentant une déficience bénéficient d'un soutien individualisé durant les activités des centres aérés.

Les parents doivent s'annoncer sans tarder auprès de la Fondation Coup d'Pouce au 021 323 41 39. Il est important de les contacter plusieurs semaines avant l'activité car le processus de mise en place d'un accompagnement personnalisé comporte plusieurs étapes. Cette prestation est gratuite.

TARIF

Le tarif pour les enfants domiciliés à Yverdon-les-Bains est de Fr. 24.- par jour et par enfant.

Pour les enfants provenant d'une autre commune de la région, le tarif pratiqué est similaire pour autant que la commune de résidence soutienne financièrement cette prestation (cf. liste des communes partenaires). Si ce n'est pas le cas, le montant à la charge des parents est de Fr. 64.- par jour et par enfant.

Un rabais de 10% est accordé sur le montant total de la facture dès l'inscription d'un enfant supplémentaire issu de la même famille (frère et/ou sœur).

Afin que le tarif ne soit pas un obstacle à la participation de votre enfant aux centres aérés, une demande d'aide financière dûment motivée par écrit doit être jointe au formulaire de demande d'inscription.

Les familles au bénéfice du revenu d'insertion (RI) ou des prestations de l'EVAM doivent adresser leur demande directement auprès de leur assitant·e social·e.

MODIFICATION ET ANNULATION

Toute modification ou annulation est à communiquer au plus vite et par écrit au JECOS.

En cas d'annulation, dans tous les cas un montant de Fr. 50.- est facturé pour les frais de dossier.

En cas d'annulation tardive, si celle-ci intervient durant les deux semaines qui précèdent le début des centres aérés, la moitié de la facture reste due. La présentation d'un certificat médical sera exigée.

Yverdon-les-Bains, le 30 janvier 2024